Cinquantième année. - N ° 224 A 22 novembre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 910

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20170214. *Date de parution :* 8 novembre 2017.
Annonce numéro : 802. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

070 501 275 RCS Grenoble.
TORNIER.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 35043008.00 EUR.
Adresse : 161, rue Lavoisier, 38330 Montbonnot-Saint-Martin.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : TORNIER Société par actions simplifiée à associé unique (SASU) Capital : 35 043 008 euros Adresse du siège social : 161 rue Lavoisier, 38330 Montbonnot-Saint-Martin N° RCS : 070 501 275 RCS Grenoble. Avis de projet de fusion entre TORNIER, société absorbante et BIOTECH ORTHO société absorbée. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 octobre 2017 signé à Memphis, Etats-Unis, TORNIER, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 35 043 008 euros, siège social : 161 rue Lavoisier (38330), Montbonnot-Saint-Martin, RCS Grenoble 070 501 275 (société absorbante) et BIOTECH ORTHO, société par actions simplifiée au capital de 8 235 913 euros, siège social : 176 rue Lavoisier (38330), Montbonnot-Saint-Martin, RCS Grenoble 534 884 069, ont établi un projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société BIOTECH ORTHO par la société TORNIER. La société BIOTECH ORTHO ferait apport à la société TORNIER de l'ensemble de ses actifs évalués à 16.545.521 euros contre la prise en charge de la totalité de son passif évalué à 17 552 076 euros. La valeur nette des apports de la société absorbée s'élèverait donc à - 1 006 555 euros. Un mali de fusion ressortira à 6 435 919 euros. La société TORNIER détenant la totalité des 8 235 913 actions composant le capital de la société BIOTECH ORTHO, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucune prime de fusion ne sera émise et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion produirait ses effets comptable et fiscal rétroactivement au 1er janvier 2017. La fusion ci-dessus a été convenue sous la condition unique de son approbation par l'associé unique de la société absorbante. Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Registre du commerce et des sociétés de Grenoble le 30 octobre 2017, tant pour la société absorbante que pour la société absorbée. Les créanciers de la société absorbée et de la société absorbante dont la créance est antérieure au présent avis peuvent former opposition au projet de fusion au greffe du tribunal de

commerce compétent dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce. Pour avis. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..

